

Les tribunes des mois de décembre 2022 et janvier 2023

La Madeleine que nous aimons

AUTANT LE SAVOIR

Comme nous l'évoquions déjà dans notre tribune du mois de septembre, la réunion du conseil municipal du mois d'octobre a notamment permis la mise en place d'un bouclier énergétique communal, et le lancement d'un plan municipal de préservation de la ressource en eau. Chacun conviendra de la portée et de l'intérêt stratégiques de ces deux délibérations, en cette période de fortes tensions sur nos ressources énergétiques et naturelles, dans un contexte marqué par une forte instabilité géopolitique internationale et une accélération du changement climatique. Encore faut-il préciser que l'opposition municipale NUPES n'a voté aucune de ces deux délibérations. Autant le savoir.

RÉCIDIVISTE (1)

Dans notre tribune du mois de septembre, nous vous informions que la représentante du groupe d'opposition municipale NUPES à la MEL n'avait pas voté le projet de Plan de Mobilité lors du Conseil Métropolitain de juin dernier. Lors de la réunion du Conseil municipal du mois d'octobre, qui devait à son tour se prononcer sur ce projet porté par la MEL, c'est cette fois la totalité du groupe d'opposition municipale NUPES qui n'a pas voté l'avis favorable émis par l'assemblée communale sur le projet de Plan de Mobilité. Encore faut-il préciser que ce dernier s'articule autour des 4 ambitions suivantes :

- Changer les comportements de mobilité pour agir plus vite et plus fort en faveur de l'environnement,
- Vers un système de transports collectifs encore plus performant et capacitaire,
- La rue pour tous, support de tous les usages et de toutes les fonctions de déplacements,
- Agir en faveur du transport de marchandise et de la logistique urbaine. En ne votant pas le projet de Plan de Mobilité de la MEL, l'opposition municipale NUPES tourne donc le dos à ces ambitions.

RÉCIDIVISTE (2)

Si il n'a pas voté le projet de Plan de Mobilité de la MEL lors de la dernière séance du conseil municipal, le groupe d'opposition municipale NUPES a par ailleurs voté contre le projet de nouveau Plan Local de l'Habitat porté lui aussi par la MEL. Encore faut-il préciser que ce plan s'articule autour de plusieurs orientations, parmi lesquelles : - Massifier la rénovation de l'habitat existant et réguler l'habitat locatif privé, - Soutenir une production de logements durables, désirables et abordables, - Faire respecter le droit à un habitat digne, - Promouvoir une métropole solidaire et les parcours résidentiels. En votant contre ce projet de nouveau Plan Local de l'Habitat, l'opposition municipale NUPES vote donc contre ces orientations et par là même contre l'ambition de mixité sociale qui est au coeur du Plan Local de l'Habitat.

VALORISATION (1)

Le mois dernier, nous évoquions notamment l'expérimentation municipale engagée depuis le mois de septembre sur deux de nos écoles élémentaires, en matière de récupération et de valorisation des déchets alimentaires des cantines. Ce mois-ci, nous pouvons partager avec vous que cette démarche connaîtra prochainement une extension au niveau du marché bi-hebdomadaire de notre commune en collaboration avec la Métropole Européenne de Lille.

VALORISATION (2)

Notre commune s'est récemment vue décerner le prix régional de l'arbre 2022 attribué par le jury régional des « Villes et Villages Fleuris ». Dans un courrier officiel, le jury régional félicite ainsi notre commune pour « les différents aménagements où la place de l'arbre est importante à La Madeleine ». Il salue aussi « l'attention particulière portée sur l'entretien des arbres grâce à un inventaire réalisé sur l'ensemble du territoire et un plan de gestion appliqué et adapté ». Le jury régional a enfin tenu à souligner « la politique de préservation des arbres et de replantation systématique ».

Bonnes fêtes de Noël et de fin d'année à tous.

« La Madeleine que nous aimons »
Groupe des élus de la Majorité Municipale

Agir pour l'avenir

Pour répondre au défi de la création de logements sans artificialiser les sols, on nous avance la nécessaire densification urbaine, La Madeleine faisant face comme les autres villes de la première couronne de la MEL à cette difficile équation. Lutter contre l'étalement urbain et préserver les terres agricoles sont en effet aujourd'hui indispensables. Pour autant, densifier ne veut pas dire densifier n'importe comment. Un inventaire des friches, des logements et bureaux vides ne serait-il pas un préalable à une densification raisonnée et raisonnable ? Artificialiser en sauvant les espaces verts déjà présents.

Tout projet de transformation ou construction immobilière devrait trouver un équilibre entre artificialisation et préservation d'une surface de sol naturel. L'exemple du Tir à l'Arc, nous montre toute l'aberration écologique de cet urbanisme « à tout va ». Ce projet aurait pu avoir pour ambition de valoriser les espaces verts existants : ceux-ci ont finalement été détruits. L'impact des canicules à répétition depuis le début des années 2000 a pourtant montré l'importance de préserver de la fraîcheur au sein des villes. Densifier en anticipant les espaces, services publics et services communs

Plus les espaces publics, services et espaces verts sont importants, plus les habitants sont satisfaits de leur environnement. Et il en est de même pour la densification : son acceptation par les habitants est fortement liée à la proportion d'espaces publics, de services et à leur qualité. C'est aussi cela un développement urbain durable. Or, La Madeleine continue de se densifier au détriment de la qualité de vie du plus grand nombre. À l'inverse, on découvre au détour des annonces immobilières, l'existence d'une parcelle privée de 2600m² dotée de 400m² habitables et d'une piscine. Pourquoi ne pas « densifier » cet espace-là ? Avec les 21,5 millions de la vente du Tir à l'Arc, la ville pourrait racheter ce terrain et faire construire une résidence au milieu d'un bel espace vert sans avoir à détruire un espace vert public, utile à tous.

Nous vous souhaitons, à toutes et tous, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Pour nous suivre : www.agir-avenir.org



Texte non remis à temps.

Bruno Pietrini